

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>l</sup><sup>rs</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1<sup>er</sup> juin.)

## Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — matin, Express-Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

## Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

## Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — matin, Omnibus.  
6 — 23 — soir, Omnibus.  
9 — 28 — — Direct-Poste.

## Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

L'amnistie a été accueillie en Angleterre avec une approbation unanime ; une dépêche nous annonce que S. M. la reine a fait adresser à cette occasion des félicitations très-chaleureuses à S. Exc. M. le comte de Persigny, notre ambassadeur.

La presse tout entière applaudit à cette nouvelle preuve de la générosité de l'Empereur et à cette éclatante manifestation de la confiance de Sa Majesté dans la force de son gouvernement.

Le *Morning-Post* fait, à ce sujet, les réflexions suivantes :

« L'amnistie annoncée par le *Moniteur* est le résultat naturel des triomphes des Français et de la pompe déployée à leur occasion, quoique l'étendue de cette mesure ait surpris tout le monde. Un souverain qui venait de vaincre si brillamment ne pouvait rien redouter de la désaffection ; c'est probablement ce qui a fait donner par l'homme d'Etat une telle extension à cette mesure, mais l'Empereur a aussi montré qu'il avait un cœur plein de générosité. A la première occasion, il a accordé l'amnistie la plus large qu'on pût demander. Quelle différence avec les quelques grâces octroyées par l'Autriche ! Maintenant, aucune désaffection ne peut troubler la France ; nous espérons que les bannis qui vont rentrer soutiendront la dynastie qui a tant fait pour leur patrie. »

L'amnistie a rencontré dans toute l'Europe une approbation presque générale. La grande majorité des journaux anglais, allemands et italiens, l'exaltent sans réserve. L'espace nous manque pour reproduire, même par extraits, les articles publiés à ce sujet par la presse étrangère.

Le *Moniteur* publie un très-remarquable rapport de S. Exc. le ministre de l'Algérie et des colonies sur la nouvelle délimitation du département d'Alger, qui s'augmente d'une notable étendue de territoires civils. Le département d'Alger comprendra dorénavant une superficie de 423,990 hectares et une population de 209,000 âmes, dont 91,000 Européens et 118,000 indigènes. Le rapport de la population à la superfi-

cie sera donc de 1 habitant par 2 hectares ou 50 habitants par kilomètre carré. Cette proportion est inférieure à la population spécifique de la France entière, qui est de 68 habitants par kilomètre carré, mais elle est supérieure à celle de 24 départements.

Comme nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, S. A. I. le grand-duc Ferdinand IV a été reçu par l'Empereur. Le prince fils de Léopold II n'est pas arrivé inopinément à Paris, ainsi que le dit un journal. Nous croyons savoir que S. A. I. avait préalablement écrit à l'Empereur et sollicité l'honneur d'être reçu par Sa Majesté. C'est donc avec l'assentiment de l'Empereur que S. A. I. se trouve à Paris.

Le prince Joseph Poniatowski, que plusieurs journaux étrangers désignent comme chargé par l'Empereur Napoléon III d'une mission en Toscane, est arrivé à Florence. On sait que le prince Joseph Poniatowski a habité la Toscane un grand nombre d'années, et que sous le dernier grand-duc il avait représenté cet Etat jusqu'au moment où Sa Majesté lui a accordé des lettres de naturalisation qui lui ont donné la qualité de Français.

La longue crise ministérielle qui a suivi en Autriche la paix de Villafranca paraît toucher à son terme. Une correspondance de Vienne nous annonce que le comte Agenor Golachowski, gouverneur de Lemberg, a été appelé par l'empereur au ministère de l'intérieur. M. de Bach, ajoute la correspondance, rentrerait complètement dans la vie privée.

Le gouvernement autrichien poursuit ses réformes militaires. On nous écrit de Vienne que l'institution des régiments frontières, qui a dû son origine à des circonstances qui n'existent plus aujourd'hui, et qui n'a pas rendu dans la dernière campagne les services qu'on en attendait, doit être complètement réorganisée. On assure également qu'on supprimera le mode de recrutement actuel pour le remplacer par la conscription.

Une commission, présidée par l'archiduc Albert et composée des généraux Schwartzberg, François Lichtenstein et Benedek, s'est occupée de la

mise en disponibilité des généraux qui ne sont arrivés à ce grade que par rang d'ancienneté. On pense que l'on établira en principe que tous les généraux qui ont servi quarante-cinq ans seront mis en disponibilité, sauf les exceptions que l'empereur pourra faire. Soixante généraux seraient, dit-on, frappés par cette mesure.

Nous avons annoncé que le gouvernement du Hanovre venait d'évoquer de nouveau la question des duchés de Holstein et de Lauenbourg, que les derniers événements avaient fait un peu oublier. La commission de la Diète a en effet été saisie d'une proposition ayant pour objet d'inviter le Danemark « à déclarer ce qu'il compte faire, d'après les résolutions des Etats du Holstein et de la Diète ou même pour remédier aux abus relevés par ceux-ci et par ceux-ci dans l'administration des duchés ? »

Le gouvernement danois ne paraît, quant à lui, disposé à prendre, prochainement du moins, aucune initiative à ce sujet, car le *Fædrelandet*, en annonçant la convocation de la diète danoise, déclare qu'il n'est pas question de soumettre à cette assemblée un projet quelconque de modification à la constitution générale de la monarchie.

Les travaux de la conférence de Zurich suivent leur cours de la façon la plus régulière.

Le *Nord* et l'*Indépendance* annoncent que M<sup>me</sup> la duchesse de Parme aurait fait savoir aux plénipotentiaires réunis à Zurich qu'elle était toute disposée à entrer dans la confédération italienne et à doter le duché d'une institution libérale et constitutionnelle. « Cette conduite, ajoute le *Nord*, n'a rien qui doive nous étonner, nous avons déjà fait remarquer que cette princesse a fait preuve dans les circonstances les plus difficiles d'un patriotisme et d'idées généreuses qui auraient dû servir de modèle aux autres princes italiens. »

Nous nous associons pleinement aux éloges donnés par le *Nord* à M<sup>me</sup> la duchesse de Parme ; nous avons toujours été des premiers à reconnaître que Son Altesse Royale avait, dans des circonstances difficiles fait preuve d'un patriotisme des plus éclairés : mais le *Nord* aurait tort de croire que seule

## FEUILLETON

## LES ENFANTS DE LA NEIGE

## SECONDE PARTIE.

(Suite.)

Nous ne décrivons ni les lustres, ni les fleurs, ni les décorations prodiguées à l'occasion de la soirée dans laquelle M. d'Arjuzan passait du rôle d'aspirant à celui de prétendu. Les choses, quoique faites avec une grande magnificence, ressemblaient à ce qu'elles sont en pareille occurrence et à des degrés différents. Les girandoles, les corbeilles de fleurs rares, le luxe des glaces, des tapis, des tentures, les harmonies de l'orchestre, l'éclairage à *Giorno* des charmilles et des parterres où l'eau, la verdure et les fleurs mariaient leurs séductions doublées par des flots de lumière dont les foyers brillaient dans le feuillage sont des banalités sur lesquelles les conteurs se sont livrés à des variations qui ne laissent plus guère de chance à l'intérêt.

Faisons remarquer seulement qu'il se passait là ce qu'on voit dans les réunions hétérogènes par nature de position et d'origine ; les groupes se formaient pour re-

constituer très-visiblement les distinctions sociales dont les invités étaient les représentants.

Adrienne passait au milieu de toutes les nuances de cet arc-en-ciel avec un égal succès.

Les femmes de la Chaussée-d'Antin ne jalouaient ni sa beauté ni son nom, grâce à l'exquise gracieuseté qui débordait chez elle et se traduisait en mots charmants et en prévenances délicates.

Les baronnes, les marquises, les comtesses du noble faubourg, se sentaient glorieuses de voir la réputation de la caste dont elles faisaient partie, soutenue par cette beauté qu'encadrait une distinction dont la nature avait fait tous les frais.

Les femmes jeunes la traitaient en sœur et en amie ; celles qui étaient arrivées à l'âge où l'affection revêt le caractère de la maternité, traitaient Adrienne en enfant gâtée.

Inutile de peindre l'attitude des hommes de toutes les conditions et de tous les âges. Leurs hommages faisaient cortège à la créole comme les satelles aux planètes, c'était un concert d'admiration continue, où la flatterie ne pouvait être surprise en délit d'exagération, tant M<sup>l</sup><sup>le</sup> de Rouvière réunissait à un haut degré, les conditions idéales qui font la séduction et l'attrait des femmes.

Adrienne semblait ignorer l'étendue d'un triomphe d'autant plus éclatant qu'il n'était pas marchandé par cette secrète jalousie dont ne peuvent se défendre les

femmes les plus souverainement belles. Il faut constater, pour ne pas donner à ce triomphe l'in vraisemblance dont on pourrait le taxer, que la séduction qui rayonnait autour de cette beauté tropicale, différait tellement des données transmises pour constituer la royauté d'un salon, qu'il était impossible d'établir des comparaisons. Cette impossibilité rendait la bonne foi aux plus orgueilleuses, et la bienveillance aux plus jalouses de ne pas partager avec d'autres la domination exercée par leurs charmes. On sait que c'est dans les analogies, bien plus que dans les contrastes que naissent les rivalités. Presque enfant, par ses manières, comme le sont presque toutes les femmes des colonies, Adrienne allait le laisser-aller avec des façons de grande dame ; digne et simple, impétueuse et retenue, naïve et spirituelle, piquante et rêveuse, elle semblait pétrie d'oppositions. Nous avons peint son extérieur en racontant sa visite à la pauvre Félicie, qu'elle n'avait pas oubliée, mais que, comme il arrive souvent aux gens heureux, elle avait négligée.

C'était merveille de voir resplendir aux bougies, les flots luisants d'une chevelure à inonder en se dénouant, les épaules de marbre de la jeune fille.

Au milieu de ce luxe de cheveux d'un noir profond, une brindille à fruits de corail se mariait avec la blancheur incarnate d'un large camélia qui semblait avoir poussé là comme à sa tige.

Cette audace dans l'accouplement des nuances se re-

M<sup>me</sup> la duchesse de Parme soit disposée à donner à ses Etats une constitution. D'autres princes italiens sont disposés, comme nous l'avons dit déjà, à doter leurs Etats de constitutions libérales, et c'est peut-être dans le but d'exposer à l'empereur Napoléon ses projets au sujet des réformes jugées nécessaires que le grand-duc Ferdinand IV a sollicité l'honneur d'être reçu par Sa Majesté.

Nous n'avons reçu aujourd'hui d'Italie aucune nouvelle digne de quelque intérêt. L'*Indépendante* expose ainsi le plan que se serait tracé, selon lui, le gouvernement piémontais pour arriver à l'assimilation de la Lombardie :

1° On ne fera que promulguer actuellement les dispositions d'une urgence évidente et irrécusable ;

2° La chambre subalpine votera le traité (si l'on parvient à le rédiger) ;

3° Après ce vote, elle sera dissoute ;

4° Il paraîtra une nouvelle loi électorale sur la base d'un député par 30 à 35,000 habitants ;

5° C'est à ce parlement représentant toutes les provinces de l'Etat que le gouvernement demandera les pouvoirs nécessaires pour les lois d'assimilation.

La chambre des députés belges a continué la discussion du projet de loi relatif aux fortifications d'Anvers. Le ministère a posé la question de cabinet, ensuite de laquelle une proposition d'ajournement ayant été mise aux voix a été repoussée à une faible majorité (58 contre 43).

L'article premier de la loi sur les fortifications d'Anvers a été adopté par la chambre des représentants belges à une majorité de 15 voix, exactement celle qui avait rejeté l'ajournement.

La discussion des autres articles sera continuée lundi.

L'assemblée toscane a voté l'annexion au Piémont, et l'assemblée de Modène a pris une détermination semblable. Mais on tient pour certain dans le monde politique que l'annexion sera refusée par le roi Victor-Emmanuel.

Le général Garibaldi succède purement et simplement dans le commandement de l'armée toscane au général Ulloa dont la démission est acceptée.

En faisant remarquer que les relations entre les gouvernements anglais et français sont des plus cordiales, le correspondant parisien du *Times* écrit à ce journal : « J'ai la ferme assurance que Sa Majesté la reine Victoria a fait adresser directement à l'empereur Napoléon ses plus sincères félicitations à l'occasion de l'amnistie. »

La publication du *Cattolico* de Gênes vient d'être suspendue par M. Rattazzi, « en attendant jugement. » Déjà le *Courrier des Alpes* a été suspendu dans la même forme. On regrette généralement ces mesures de rigueur, que l'état des esprits dans le royaume de Sardaigne ne paraît pas justifier.

M. Farini a fait un voyage à Parme et à Plaisance pour y recevoir la dictature qui lui a été offerte, mais en même temps les soldats permesans, restés fidèles à la cause de S. A. R. M<sup>me</sup> la duchesse de Parme, se sont emparés de la petite forteresse de Bardi, où ils attendront les événements. On assure d'autre part, qu'une division française, commandée par le géné-

ral Bourbaki, est arrivée avant hier à Parme. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

Nous avons des correspondances de Manille du 21 juin. Elles confirment pleinement la nouvelle que nous avons donnée des propositions de paix faites par l'empereur d'Annam à l'amiral Rigault de Genouilly, commandant en chef des forces expéditionnaires. On n'avait à cet égard aucun renseignement positif, mais on assurait, d'après un bruit qui avait pris une grande consistance, que l'amiral Rigault réclamait, indépendamment de la baie de Tourane, acquise à la France par les traités de 1787, la cession de Saïgon, qui possède un port magnifique.

On assurait également que le traité devait comprendre la cession, en faveur de l'Espagne, d'un territoire situé sur la côte du Tonking, avec le droit d'y fonder un établissement maritime. Quant aux stipulations en faveur des chrétiens, elles seraient aussi étendues et aussi complètes que possible. Du reste, on ne tardera pas à être fixé sur ces faits, car le dernier courrier de la Cochinchine est attendu d'un jour à l'autre en Europe.

Nous apprenons, d'un autre côté, que M. le contre-amiral Page, nommé au commandement de la division navale de l'Indo-Chine, doit partir par le paquebot anglais du 28 et se rendre par l'isthme de Suez à Hong-Kong et de cette ville à Tourane. L'amiral Rigault, après avoir remis le service à son successeur, reviendra en France par la même voie et arrivera vers la fin du mois de décembre prochain à Paris. — A Renault. (Le Pays.)

On assure que les dernières nouvelles reçues de l'Inde ont une gravité particulière. Elles vont jusqu'au 14 juillet. La révolte des troupes européennes au service de la Compagnie a désorganisé l'armée anglaise, et on s'attendait pour la campagne prochaine à une lutte nouvelle et terrible.

Il paraît que, dans cette situation, on a pensé, pour neutraliser l'insurrection, à remettre sur le trône l'ancien roi d'Oude, retenu prisonnier à Calcutta depuis deux ans, et auquel on vient de rendre la liberté. On donnerait aux Etats de ce prince une organisation entièrement nouvelle. Le général en chef s'est, dit-on, rangé à cette idée, et on attend ce que va décider le cabinet britannique, qui paraît jusqu'ici vouloir terminer à tout prix la question indienne.

Si ce plan est adopté, on ne peut nier qu'il aidera à la pacification de l'Inde : car la famille royale d'Oude a conservé dans le pays de grandes sympathies, et les anciens chefs qui ont pour elle un profond attachement cesseront leur hostilité. Le promoteur de ce système est M. Montgomery, dont on connaît l'esprit sage et modéré, et qui a conservé dans l'Oude une influence méritée. Du reste, aux dernières dates, une agitation très-vive s'était manifestée dans le Dekkan, que les émissaires de Nana-Saïb parcouraient, et dont les populations se préparaient à reprendre les hostilités au mois d'octobre prochain. Les mêmes nouvelles nous apprennent qu'il faisait au Bengale une chaleur terrible : le 11 juillet, le thermomètre a marqué jusqu'à 61 degrés centigrades au-dessus de zéro. Le pays, en outre,

était en proie au fléau de la sécheresse : il n'avait pas plu depuis deux mois. — A. Renauld. (Le Pays.)

#### FAITS DIVERS

Une décision impériale du 17 août 1859 vient d'appeler à différents commandements supérieurs, tant en France qu'en Algérie, quatre maréchaux et un général de division que le licenciement de l'armée d'Italie avait laissés sans emploi actif.

Voici, d'après le *Moniteur de l'armée*, l'ensemble de cette nouvelle organisation qui modifie celle de 1858 :

Commandement supérieur du 1<sup>er</sup> arrondissement militaire, à Paris, M. le maréchal comte Magon.

Commandement supérieur du 2<sup>e</sup> arrondissement militaire, à Lille, M. le maréchal comte de Mac-Mahon, duc de Magenta.

Commandement supérieur du 3<sup>e</sup> arrondissement militaire, à Nancy, M. le maréchal Certain Canrobert.

Commandement supérieur du 4<sup>e</sup> arrondissement militaire, à Lyon, M. le maréchal comte de Castellane.

Commandement supérieur du 5<sup>e</sup> arrondissement militaire, à Tours, M. le maréchal comte Baraguey-d'Hilliers.

Commandement supérieur du 6<sup>e</sup> arrondissement militaire, à Toulouse, M. le maréchal Niel.

Commandement supérieur du 7<sup>e</sup> arrondissement militaire, à Alger, M. le général de division de Martimprey (Edmond).

D'après l'organisation de 1858, les chefs-lieux des grandes divisions territoriales étaient au nombre de cinq seulement : Paris, Nancy, Lyon, Tours et Toulouse. LL. EExc. MM. les maréchaux Magon, Canrobert, Castellane, Baraguey-d'Hilliers et Bosquet avaient été investis de ces commandements.

Lors de la création du ministère de l'Algérie et des colonies, les changements apportés dans le régime civil et militaire de notre colonie méditerranéenne avaient déterminé l'institution de l'emploi nouveau de commandant supérieur des forces de l'armée de terre et de mer en Algérie, qui fut confié au général comte de Mac-Mahon.

La guerre d'Italie ayant nécessité le déplacement de plusieurs des commandants supérieurs, leurs fonctions furent transitoirement remplies par M. Carrelet à Tours, par M. Létang à Toulouse, et par M. Gueswiller en Algérie.

Quant au commandement de Nancy, il fut réuni momentanément, entre les mains du duc de Malakoff, à celui de l'armée d'observation.

La nouvelle répartition, assimilant le commandement militaire en Algérie à ceux de l'intérieur, et constituant celui de Lille, porte le nombre des arrondissements militaires à sept.

Lille est le chef-lieu de la 3<sup>e</sup> division militaire et faisait partie du 1<sup>er</sup> arrondissement, dit du Nord. C'est avec cette division et une partie de l'ex 2<sup>e</sup> arrondissement, dit de l'Est, et que se détermine pas encore la feuille officielle, qu'a été formé le nouveau 2<sup>e</sup> arrondissement.

Les autres arrondissements paraissent rester dans leurs limites premières.

trouvait, sans que la pensée vint de s'en choquer, dans le reste de la toilette. L'instinct de la créole s'affranchissait des théories de la mode par amour pour l'éclat et la couleur. Une robe blanche, gaze et dentelle, enveloppait Adrienne comme un flot, comme un nuage, et donnait à sa marche, tantôt nonchalante, tantôt rapide, toujours légère, l'aspect aérien propre aux formes angéliques brossées dans des fonds d'air, par les peintres vénitiens.

Nous laissons à penser avec quelle satisfaction orgueilleuse M. d'Arjuzan percevait l'écho des admirations soulevées par cette ravissante fille d'outre-mer. Il n'était plus l'interlocuteur cauteleux, calculateur et toujours à la parade, qu'on a vu dans le cabinet du tuteur confessant ses erreurs, formulant ses espérances. Les finesses et les appétits de l'audacieux qui voulait se tirer de l'abîme creusé par ses dettes, en se cramponnant à la main de l'héritière, avaient cédé la place à un autre sentiment. M. d'Arjuzan était en ce moment dominé par les ardeurs de sa nature méridionale. Il triomphait du triomphe d'Adrienne, il planait dans des régions plus nobles que celles par lesquelles il avait passé en traçant sa marche et en déterminant son but. Le calcul fait, le succès obtenu, il était redevenu homme, et homme il éprouvait tous les effets de la séduction dont rayonnait la créole.

Il n'est pas d'ambitieux, surtout quand son extérieur lui a servi d'échelon, qui ne se sente quelque part,

sous son amour-propre, un battement de son cœur ; on aime à être aimé, sans à ne pas rendre tout l'amour que l'on prend. M. d'Arjuzan avait trop d'intelligence pour être fat, trop d'essor dans les visées, et trop d'expérience pour étes vivement épris. D'ailleurs, il avait débuté par un calcul, mauvais début qui met en fuite les pensées et les idées qui chantent sous la feuillée de l'amour.

Au contraire, Adrienne s'élançait à plein vol dans les régions où ne pouvait la suivre celui qu'elle avait estimé avant de la choisir, elle se livra, avec l'expérience qu'acquiert tout-à-coop les plus innocentes quand elles se mettent à aimer, aux tactiques les plus raffinées, pour se ménager les occasions d'épancher son cœur. Elle sut écarter les importuns, s'isoler de la foule pour se rapprocher d'un seul, trouver des percées par lesquelles filtraient comme des rayons, les regards, les sourires, et s'échangeait la monnaie dorée que prodiguent ceux qui aiment. Adrienne chanta et sa voix chercha son écho dans la voix de M. d'Arjuzan. Puis, il fallait qu'il la conduisit, qu'il la ramenât, puis elle avait obligé ceci, cela ; autant d'occasions de regarder, de parler, de saluer, d'écouter, de sourire, c'est-à-dire autant d'issues au besoin d'expansion des cœurs épris.

M. Lenoir semblait presque aussi heureux que les jeunes gens.

Il recevait, avec le sourire dont sa sèvre était plus fleurie que de coutume, les félicitations dont le gratifiaient

les femmes qui appartenaient aux familles aristocratiques.

— *Ponne itée, mon ger*, dit un gros banquier allemand, récemment savonné au parchemin d'une baronie hessoise. *Fus afez vait ein grompromis eindre la geauzée d'Andin et le vaubour ; ceidre ein bont entre la rife cauche et la rife troite.*

— Il n'est pas sur la carte.

— *Pah ! jous le ferez meidre.*

— Cela n'en vaut pas la peine, car M. d'Arjuzan est des nôtres et des autres.

— *Ceidre comme moi*, répliqua majestueusement le banquier qui prenait sa baronie au sérieux.

— Absolument comme vous, dit finement M. Lenoir, avec une date de plus ; mais le mérite n'en revient pas à moi seul.

— *A qui tonc ?*

— A quelqu'un que vous n'avez jamais connu, quoiqu'il se soit rencontré quelquefois à la Bourse.

— *Che gonnais dout le monté à la pourse.*

— Eh bien, c'est l'amour !

— *Brafo ! fit le banquier en lâchant en cascade un éclat de rire qui tenait du tonnerre : che n'avre bas bensä à cette bersonnage !*

M. Lenoir passa outre et obtint aussi son succès parmi les invités d'un autre ordre. Presque partout où il semait des mots et des sourires, il recueillait des compli-

— Nos dernières correspondances de Turquie nous apprennent qu'un nouveau tremblement de terre s'était fait sentir le 25 juillet à Philippopoli.

Les oscillations ont eu lieu dans la direction de l'Est à l'Ouest et ont occasionné des dégâts assez nombreux. Déjà le même phénomène s'était produit le 15 dans cette ville et avait atteint encore plusieurs autres villages de la Roumélie.

Quoique ce phénomène n'ait pas causé de grands désastres, toutefois il a profondément effrayé les populations qui n'ont pas perdu le souvenir du tremblement de terre de 1818, qui a détruit la ville de Philippopoli, ni celui plus récent et aussi terrible d'Erzeroum.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Samedi, à 7 heures du soir, un accident épouvantable a plongé dans le deuil deux familles de notre pays, et jeté la consternation dans le faubourg du Pont-Fouchard.

La femme Gallais, de la commune de Verreye, accompagnée de sa fille, et un jeune homme de Trèves, avec sa sœur et sa tante, se rendaient chez eux, montés tous ensemble dans une carriole. Le cheval prit le mors aux dents et descendit au grand galop la rampe qui suit le pont Fouchard; au détour du chemin de St-Florent, il alla heurter une charrette rangée sur l'un des côtés de la voie. Le choc fut si violent que les brancards furent rompus et entraînés par le cheval dans les laudes de Terrefort, les rais de la roue brisés, et les cinq personnes précipitées sur le pavé.

C'était un spectacle affreux; les deux femmes les plus âgées étaient étendues sans connaissance, le jeune homme était baigné dans son sang, et les deux jeunes filles grièvement contusionnées.

M. Legoux, pharmacien de l'Ecole de cavalerie, a donné aux blessés les premiers soins, en attendant l'arrivée de M. Champeaux, appelé immédiatement. La femme Gallais et la tante du jeune homme ont succombé dans la nuit de samedi à dimanche, l'état de ce dernier inspire beaucoup d'inquiétudes.

#### Vacances du Tribunal de commerce de Saumur.

Audiences du 1<sup>er</sup> septembre prochain au 1<sup>er</sup> novembre suivant:

- 1<sup>re</sup>, lundi 5 septembre.
- 2<sup>e</sup>, — 19 septembre.
- 3<sup>e</sup>, — 3 octobre.
- 4<sup>e</sup>, — 17 octobre.
- 5<sup>e</sup>, — 31 octobre.

Le greffier du Tribunal de commerce,  
Th. Busson.

A l'occasion de la fête de l'Empereur, divers ouvrages provenant des souscriptions de la division des beaux-arts viennent d'être accordés par le ministre d'Etat à des bibliothèques publiques et autres établissements littéraires, scientifiques ou religieux de villes au nombre desquelles nous voyons figurer Angers et Saumur. (Maine-et-Loire.)

On lit dans le Pays:

Le 6<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne et le 5<sup>e</sup> ba-

taillon de chasseurs à pied, qui étaient campés sur les glaciés du fort de Charenton, sont partis le 21 août par les voies rapides, pour se rendre, le premier à Angers, et le second à Besançon.

Pour chronique locale et faits divers P.-M.-E. GODET.

#### DERNIERES NOUVELLES.

Modène, 21 août. — L'assemblée des représentants, après avoir entendu le rapport sur la proposition Marametti, a décrété à l'unanimité, par appel nominal et au scrutin secret, vouloir confirmer et maintenir, au prix de sacrifices, l'union des provinces modénaïses au royaume monarchique et constitutionnel de la glorieuse maison de Savoie sous le sceptre du roi magnanime Victor-Emmanuel. Deux propositions ont ensuite été prises en considération, l'une pour la confirmation de la dictature de M. Farini, et l'autre, du député Pucchi, pour l'autorisation d'un emprunt de 5 millions. Tous les députés étaient présents, à l'exception du général Fanti qui n'a pu quitter son poste dans l'armée piémontaise.

Vienne, 22 août. — Gazette de Vienne publie une ordonnance impériale contenant les dispositions suivantes:

Le comte de Rechberg conserve le portefeuille des affaires étrangères et devient président du conseil des ministres. Le baron de Hubner est nommé ministre de la police. M. Goluchowski prend le portefeuille de l'intérieur. Le baron Kenysen, ministre de la police, est mis à la retraite. M. Bach se rend à Rome en qualité d'ambassadeur. Le ministère du commerce est supprimé et les divisions de son ressort sont réparties entre les ministères de l'intérieur et des finances.

Un article non officiel du même journal constate l'attente générale dans laquelle se trouvent les habitants de l'Autriche, par suite des délibérations extraordinaires qui ont lieu en ce moment à Vienne. Cet article désigne les objets de ces délibérations. Ce sont la régularisation du contrôle des finances, le libre exercice du culte de la part des protestants, et la régularisation de la situation des israélites, l'exécution des lois communales et, plus tard, une représentation nationale par des chambres. Le gouvernement manifeste l'intention d'élaborer ces projets avec maturité, en évitant aussi bien des lenteurs qu'un empressement décisif. — Havas.

**TRAITEMENT des M.-MAHON,**  
Frères M.-MAHON,  
des hôpitaux Beaujon, St-Louis, Enfants-Malades, Enfants-Trouvés, A PARIS, RUE ST-HONORÉ, 408, SEULS possesseurs, de père en fils, depuis plus d'un siècle, d'un procédé pour guérir les TEIGNES, le pityriasis qui se manifeste par des pellicules, démangeaisons et rougeurs qui amènent la chute des cheveux lorsqu'il n'y est pas porté remède à temps. Ces affections peuvent occuper plusieurs points de la surface du corps. DARTRES, etc., 1,000 guérisons par an, à Paris seulement. (Rapport de l'Académie de médecine, 1<sup>er</sup> juillet 1828, à M. le ministre de l'intérieur.) Consultation 10 fr., mardis, samedis,

de 12 à 4 h. Tous les jours de 4 à 5 h. — Guérisons à forfait et par correspondance.

Séjour à ORLÉANS, vendredi 26 août, hôtel d'Orléans. Consultations gratuites de 12 à 1 h., non gratuites de 1 à 2 h. — Dépôts de leurs préparations: à ORLÉANS, M. Grivot-Grivot, ph.; à BLOIS, M. DURAND, ph.; à VENDOME, M. AUMOINE, ph.; à ROMORANTIN, M. Champion, ph.; à Angers, M. Delagrave, ph.; à SAUMUR, M. Damicourt, ph.; à TOURS, M. Duboy, ph.; à CHARTRES, M. Chauvière, ph.; à BOURGES, M. Brissaud, ph.; A PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, 408. (375)

Les Plumes-Dupré sont toujours en très-grande vogue. En effet, il suffit d'en faire usage une seule fois pour en reconnaître la supériorité sur tous les autres genres de plumes métalliques. L'ingénieux système de réservoir inventé par M. Dupré (*Plumes expéditives*) est une innovation heureuse et simple à la fois. Permettant de faire une grande quantité de lignes sans reprendre d'encre, et l'excellente qualité de la plume y aidant, on est étonné de la facilité avec laquelle on fait les traits les plus fins et les plus purs.

On obtient également des résultats surprenants avec les plumes du même inventeur, connues sous le nom de *Plumes à pointe coulante*. Elles sont moins chères que les premières et d'une grande économie pour les personnes qui écrivent souvent. Ce système est aussi ingénieux que le premier, et es deux font le plus grand honneur à M. Dupré, qui a su, dans ses produits, allier la qualité supérieure au bon marché. Nous connaissons des bureaux où l'on n'écrivait encore presque exclusivement qu'avec des plumes d'oie, ne pouvant en employer d'autres, lorsque les Plumes-Dupré ont paru, l'essai en a été fait, et il est resté couronné d'un plein succès: depuis lors elles y sont en usage. La fabrication, quoique établie sur une grande échelle, suffit à peine à la consommation. Avant peu on en verra dans toutes les mains. Nous pensons donc rendre un véritable service à nos lecteurs en les leur faisant connaître: car qui n'est flatté d'écrire avec une bonne plume? (Voir aux annonces.)

#### Marché de Saumur du 20 Août.

Froment (hec. de 77 k.) 15 61	Graine de colza. . . . .	20 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 13 —	— de lin . . . . .	22 —
Seigle . . . . .	Amandes en coques	— —
Orge . . . . .	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée) . . . . .	— cassées (50 k)	50 —
Fèves. . . . .	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs. . . . .	compris le fût,	— —
— rouges . . . . .	1 <sup>er</sup> choix 1858.	— —
Cire jaune (50 kil) . . . . .	2 <sup>e</sup> — — — —	120 —
Huile de noix ordin. . . . .	3 <sup>e</sup> (a) — — — —	100 —
— de chenevis. . . . .	— de Chinon. . . . .	80 —
— de lin. . . . .	— de Bourgueil . . . . .	120 —
Paille hors barrière. . . . .	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin . . . . . id. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 1858	— —
Luzerne (droits com) . . . . .	2 <sup>e</sup> (a) — — — —	80 —
Graine de trèfle. . . . .	3 <sup>e</sup> — — — —	55 —
— de luzerne . . . . .	— ordinaire. . . . .	— —

(a) Prix du commerce.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ments. Il semblait, à n'en juger que sur l'apparence, que cet accueil lui fût nécessaire, pour justifier la confiance un peu téméraire qu'il avait montrée en absolvant le passé du prodigue que M<sup>re</sup> de Rouvière avait préféré.

Cependant le temps s'écoulait; on voyait pâlir les lumières et les toilettes se marquer des stigmates qui trahissent la fin d'un bal.

Dans les manœuvres de cette campagne de plaisir, les robes s'étaient sillonnées de ces faux plis qui sont à la toilette, ce que le coup de feu est à l'uniforme: les rubans délestés pendaient affadés, les cheveux en spirale que la mode massait aux tempes des femmes, se distendaient en boucles molles et égarées; des tons chauds filtraient dans des gants blancs et dénonçaient la moiteur des mains souvent nouées et dénouées dans le va-et-vient de cette géométrie cadencée qu'on appelle un quadrille. Il y avait longtemps que les bouquets n'existaient plus. Fanées, noircies, tondues sur leur tige et dans un feuillage éploré, les fleurs achevaient de périr d'asphyxie.

C'était la vraie fin, l'instant que ne voient jamais celles qui dansent du bout des pieds et qui partent dans l'éclat et dans la correction de leur entrée.

Les rangs se formaient pour une *finale* — le mouvement ressemble alors à de la contagion; on voit s'y enrôler, comme dans une levée en masse, ceux qui semblent le moins prédestinés à ce genre d'exercice. Les graves, les empesés, les obèses, par cet entraînement qui anime

à sa dernière heure l'arrière-banc de la galerie, finissent par se mettre en ligne. C'est le moment des remords pour les joueurs qui ont à expier ou à oublier les excès du tapis vert. C'est fête alors dans l'escadron des adolescentes qui commencent leurs campagnes mondaines, et dans la grosse cavalerie des maturités immobilisées hors d'emploi, le long des espaliers de la tapisserie. Les pieds frémissent, les mains s'agitent, la place se resserre, l'air est chargé de parfums âpres et enivrants, on dirait une atmosphère de serre chaude qui de la tête s'agit en descendant aux pieds; ceci, d'ailleurs, ne s'applique qu'aux réunions où l'équité des salons officiels n'a pas cours. Il faut que le bal amuse pour aboutir à cette période de laisser-aller et d'entraînement. C'était le cas chez le financier, qui, nominalement au moins, connaissait tout son monde, et avait trié dans la liste de ses relations, les gens et les noms.

M. d'Arjuzan s'approcha du cercle de quelques personnes dont la jeune fille était le centre, pour la conduire à sa place.

En ce moment, Adrienne était plus séduisante encore qu'au début de la soirée.

En faisant perdre à sa mise la rectitude nécessaire au complément des beautés qui ne peuvent se séparer de l'ajustement, les frôlements, les plis d'aventure, et ce qu'on pourrait enfin appeler les *coups de vents* de la danse avaient poétisé, plutôt que fané sa toilette. La fille

de l'île de France était bien dans son cadre, avec une boucle folle, un ruban dénoué, une fleur en aventure, dans un frisson de gaze. Elle était ainsi la créole dans tout son relief, animée, naturelle, la joue empourprée, le regard humide, l'air vainqueur.

La main d'Adrienne, qui frémissait sous son gant, allait escortée d'un sourire au-devant de celle que lui présentait M. d'Arjuzan, lorsque celui-ci fit un mouvement si imprévu, si soudainement brusque, que tous les regards se portèrent sur lui.

Il tourna sur lui-même et fit face à un jeune homme de trente à trente-cinq ans, d'une irréprochable tenue, qui venait de lui dire deux mots à l'oreille.

— C'est bien, reprit tout haut le survenant, on ne m'avait pas trompé. Monsieur, ajouta-t-il en adressant la question au groupe qui l'entourait et l'examinait d'un air étonné, est bien M. Hector d'Arjuzan?

(La suite au prochain numéro.)

#### BOURSE DU 20 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 68 85.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 97 40.

#### BOURSE DU 22 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 68 75.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 50.

D'un acte sous seings privés, en date à Saumur du 10 août 1859, enregistré à Saumur le lendemain 11 août, f<sup>o</sup> 83, r<sup>o</sup> c<sup>o</sup>s 5, 6, 7 et 8 et v<sup>o</sup> f<sup>o</sup> 84, c<sup>o</sup>s 1 à 5, par Touchard, qui a perçu 5 fr. 50 centimes,

Il appert :

1<sup>o</sup> Qu'une société en nom collectif, dans le but de faire des opérations de banque, d'escompte et de recouvrements, a été formée à Saumur par MM. P.-Jean-B<sup>o</sup> Lambert aîné, et J. Eugène Lambert, tous deux banquiers et demeurant à Saumur, lesquels étaient associés déjà verbalement depuis l'année 1856 pour faire les mêmes opérations;

2<sup>o</sup> Que cette société sera régie sous l'ancienne raison sociale V<sup>o</sup> Lambert et fils;

3<sup>o</sup> Que les deux associés auront également le droit de gérer, d'administrer et de signer pour la société, laquelle ne sera obligée toutefois qu'autant que la signature aura été donnée pour affaires d'icelle;

4<sup>o</sup> Que le montant des valeurs fournies par chaque associé est déterminé par l'inventaire arrêté le 30 juin dernier;

5<sup>o</sup> Enfin, que la société est constituée pour dix ans qui, par effet rétroactif, ont commencé au 30 juin dernier pour finir à pareille époque de l'année 1869.

Saumur, le 20 août 1859.

Pour extrait,  
(376) J. LAMBERT. E. LAMBERT.

Etude de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE

APRÈS DÉCÈS.

Le jeudi 25 août 1859, à midi, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> veuve RENAULT dit HENRI, serrurier à Nantilly, rue du Pressoir-Saint-Antoine, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets neufs de serrurerie.

Il sera vendu :

300 belles serrures de différentes façons, verroux à ressorts et autres, loquets à bouton, fiches à vases et à trois lames, couplets-charnières, espagnolettes, clous à vis, 30 paquets de vis à bois assorties, pointes, etc., clefs neuves, 30 serrures en bois, tenailles, crampons, pitons, gâches; grande quantité de paquets de limes, et beaucoup d'autres objets de quincaillerie.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

### DEUX MAISONS,

Rue des Potiers, n<sup>os</sup> 17 et 19.

S'adresser audit notaire. (370)

## A VENDRE

DEUX MAISONS,

Sises levée d'Enceinte,

Occupées par M<sup>me</sup> Cousillan et M. Latham.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire.

## A VENDRE

Une CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, et un BON FUSIL de chasse.

S'adresser à M. PRAX, au Pont-Fouchard. (371)

M<sup>e</sup> MAUBERT demande, de suite, un principal CLERC. (374)

Etude de M<sup>e</sup> GABEAU, notaire à Baugé.

## A VENDRE

LA TERRE

### DE PARCEILLAIS,

D'une contenance

De 440 hectares,

Située communes de Lasse et Pontigné, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire.

Cette terre, composée de six belles **MÉTAIRES**, d'un ensemble parfait, est à une distance de 6 kilomètres de la ville de Baugé, est traversée par deux routes.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit M<sup>e</sup> GABEAU, notaire. (363)

## A VENRDE

Pour entrer en jouissance de suite,

UN

### GRAND JARDIN,

Situé à Saumur, faubourg de Nantilly, rue de la Grande-Gueule-du-Loup,

Consistant en bâtiments d'habitation, cour, plusieurs belles caves, trois jardins réunis en un seul tenant, ayant de très-beaux arbres fruitiers en rapport et un grand carré d'asperges; le tout contenant 71 ares.

S'adresser à M. FOURNÉE-CHESNEAU, rue de Bordeaux, à Saumur. (364)

## A VENDRE

POUR CAUSE DÉPART,

Un

Fort joli petit BATEAU de pêcheur,

Construit par Delavante,

Muni de tous ses agrès, gouvernail et barre en fer.

S'adresser à M. BARBARO, passeur à Candès. (343)

M<sup>me</sup> BAUDIN, DENTISTE à Saumur, élève et successeur de M. ALLAIS, demeurant ci-devant place de la BILANGE, prévient les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'elle demeure QUAI DE LIMOGES, MAISON GODIN, à côté de M. THOU, marchand de fers. (372)

## A LOUER

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur les bords du Thouet et de la route départementale.

Cette maison est composée de plusieurs chambres à coucher, salon de compagnie, salle à manger, cuisine, cour et jardin, et, de plus, de vastes caves propres à établir un entrepôt de vins ou une fabrique de vin champagnisé.

S'adresser, pour traiter, soit à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, soit à M. DE BEAUREGARD, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (331)

## POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean.

— PRIX DU POT : 5 FR. (49)

Médaille de prix à l'Exposition de Laval (1857), pour les deux systèmes de plumes ci-après :  
DEUX BREVETS D'INVENTIONS POUR 15 ANS, s. g. d. g.

## PLUMES-DUPRE,

DITES EXPÉDITIVES. Douceur, durée et beauté d'écriture. 40 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 80 plumes, 1 franc; la douzaine, 25 centimes.

## PLUMES-DUPRÉ,

DITES A POINTE COULANTE. Douceur et beauté d'écriture. 20 lignes sans reprendre d'encre. La boîte, contenant 80 plumes, 60 centimes; la douzaine, 20 centimes.

Dépôt, pour l'arrondissement, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir à Saumur, et dans toutes les villes de France. (647)

# LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES

TROISIÈME ANNÉE.

Paraissant le 1<sup>er</sup>, le 10 et le 20 de chaque mois en 8 pages in-4<sup>o</sup> à 3 colonnes.

FORMANT LA PLUS UTILE ET LA PLUS INTÉRESSANTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS.

Un an : France, 8 fr.; Etranger, 10 fr.

Bureaux : rue Baillet, 1, à Paris.

Adresser un mandat sur Paris, ou des timbres-poste à M. E. SIMONNET, Directeur.

Parmi les nombreux et intéressants articles publiés dans le COURRIER DES FAMILLES, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858, les lecteurs de cette feuille ont remarqué plus particulièrement les suivants :

Un feuilleton littéraire, en cours de publication, sur les CURIOSITÉS DE LA CHINE (journal d'un docteur anglais), par M. E. Sommereau. Cette variété, des plus piquantes et des plus curieuses, unit à l'exactitude historique du voyage l'intérêt pittoresque du roman.

Une instruction complète sur LA GRIPPE (n<sup>o</sup> 5); une autre sur la PETITE VÉROLE (n<sup>o</sup> 16);

Une série d'articles sur l'HYGIÈNE DE LA SAISON, par le docteur Émile Bégin; sur les maladies de l'OREILLE et LA SURDITÉ, par le docteur Ed. Damiens;

Un travail en cours de publication sur LA CULTURE INDUSTRIELLE DU SORGHO; Et enfin, divers articles fort utiles sur l'économie domestique; recettes, formules, etc.

A dater du 1<sup>er</sup> mai, le COURRIER DES FAMILLES comprend un JOURNAL DES EAUX, où l'on trouve des renseignements de toute nature sur les eaux minérales et les bains de mer de l'Europe, avec l'indication des maladies pour lesquelles on les prescrit avec le plus de succès, ainsi que l'itinéraire et les dépenses du voyage, frais de séjour, plaisirs et distractions que l'on trouve dans la localité, etc.

« C'est ainsi que le COURRIER DES FAMILLES, dit la Patrie, embrasse tout ce qui peut le mieux répondre aux intérêts les plus chers, savoir : dignité morale, bien-être domestique, joies innocentes et pures. »

5<sup>e</sup> ANNÉE. — UN AN : 8 FRANCS.

## PRIME.

### ANNUAIRE DES FAMILLES OU ALMANACH DE PARIS

#### GUIDE PRATIQUE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Un beau volume de plus de 300 pages, format Charpentier, papier glacé et satiné.

5<sup>e</sup> ÉDITION, 1858.

Cet ouvrage, éminemment utile à tout le monde, est remis gratis à tous les abonnés du COURRIER DES FAMILLES.

En ajoutant 60 centimes au prix de l'abonnement, on reçoit l'ANNUAIRE franco.

Ce livre SEUL vaut le prix de l'abonnement.

Toutes personnes qui prend trois abonnements a droit à un 4<sup>e</sup> abonnement gratis.

## JOURNAL ILLUSTRÉ DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX:

Rue St-Louis, 46, au  
Marais, PARIS.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

ABONNEMENT D'UN AN :

PARIS. . . . . 6f.

DÉPARTEMENTS. 8

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, le **Journal illustré des Voyages et des Voyageurs**, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un **magnifique costume colorié à la main**, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des **Brigands des Prairies (Far-West)**, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoil, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 80,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME :

Paris . . . . . 5 fr.

PRIX DU VOLUME :

Départements. . . 4 fr.

Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS et LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,